

**Dominique BOIDIN**

**Commissaire enquêteur**

**Wicres le 12 juillet 2022**

**à la**

**Métropole Européenne de LILLE**

**Monsieur Damien CASTELAIN**

**Président**

**2 Boulevard des Cités Unies**

**59000 LILLE**

**A l'attention de :**

**Madame Isabelle PILON Directrice adjointe**

**Madame Dorothée LAPORTE Cheffe de projet**

**Madame Céline LIEBE conseillère juridique**

**Référence :** Décision n° E 22000055/59 du 28 avril 2022 du Tribunal Administratif de Lille

Arrêté de la Métropole Européenne de Lille du 23 mai 2022 prescrivant l'Enquête

Publique sur l'Autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau

ZAC Saint Sauveur à Lille

**Objet de l'enquête publique :** Autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau

**Durée de l'enquête publique :** 32 jours – du 10 juin 2022 au 11 juillet 2022

**ENQUETE PUBLIQUE**  
**Procès-verbal de synthèse des observations du public à**  
**l'enquête publique**  
**concernant l'Autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau**  
**ZAC Saint Sauveur à Lille**

Monsieur le Président,

Une enquête publique concernant la demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint Sauveur à Lille, a été prescrite du vendredi 10 juin 2022 à 9h00 au lundi 11 juillet 2022 à 17h00 inclus, soit 32 jours, selon les termes de votre arrêté n°22-A-0179 du 23 mai 2022, pour laquelle Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur (décision n°22000055/59 du 28 avril 2022).

A ce titre, j'ai l'honneur de vous confirmer que cette enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur, notamment des articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5217-2 du code général des collectivités territoriales et L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, ainsi que de votre arrêté d'organisation n°22-A-0179, du 23 mai 2022 sus visé, fixant les conditions de réalisation de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau.

A ce titre, je me suis tenu à la disposition du public, dans les créneaux suivants :

- le vendredi 10 juin 2022 de 9h00 à 12h00, à la Métropole Européenne de Lille
- le mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 17h00, sous la forme d'une permanence téléphonique
- le lundi 27 juin 2022 de 14h00 à 17h00, en mairie de Lille
- le lundi 11 juillet 2022 de 14h00 à 17h00, à la Métropole Européenne de Lille

L'essentiel du dossier (support numérique sur clé USB) m'a été fourni dès le mercredi 11 mai 2022 par la Métropole Européenne de Lille, aux fins d'études.

- Le dossier sous la forme dématérialisée a été porté à la connaissance du public, sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille : <http://www.registre-numerique.fr/saintsauveur>, ainsi que sur la plateforme citoyenne de la Métropole Européenne de Lille sur lequel l'avis d'enquête publique et l'arrêté d'ouverture d'enquête figurent : <https://participation.lillemetropole.fr/processes/lille-saint-sauveur>.

- Ledit dossier dématérialisé pouvait également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole Européenne de Lille.

- L'avis de l'Autorité Environnementale était également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : [http://mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6075\\_avec\\_lactualisation\\_du\\_dossier\\_dEtude\\_dImpact\\_de\\_la\\_ZAC\\_Saint\\_Sauveur\\_lille.pdf](http://mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6075_avec_lactualisation_du_dossier_dEtude_dImpact_de_la_ZAC_Saint_Sauveur_lille.pdf).

- Le public pouvait donc présenter ses observations par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur, Métropole Européenne de Lille/direction juridique en aménagement des territoires / service ingénierie juridique des territoires/ n°2 boulevard des Citées Unies / CS 70043/59040 Lille Cédex, ou par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/saintsauveur> , ou par courriel à l'adresse suivante : [saintsauveur@mail.registre-numerique.fr](mailto:saintsauveur@mail.registre-numerique.fr).

Toutes les contributions émanant des courriers, courriels et/ou registre papier ont été intégrées dans le registre métropolitain du siège de l'enquête publique.

- Par ailleurs, l'enquête publique environnementale a été portée à la connaissance du public par voie d'affichage par les soins de la Métropole Européenne de Lille et de la ville de Lille, quinze jours à l'avance et durant toute la durée de l'enquête publique :

-au tableau d'affichage habituel de la mairie de Lille et différents endroits de Lille

-au tableau d'affichage habituel de la Métropole Européenne de Lille

-sur quatre (4) panneaux installés aux abords du site Saint Sauveur.

Cette formalité d'affichage sera justifiée par un certificat d'affichage établi par les soins de la ville de Lille dont le territoire est impacté par ledit projet.

De même l'accomplissement de cette mesure de publicité a été constaté par un certificat dûment daté et signé de ce jour, par la Métropole Européenne de Lille.

- L'enquête publique a été annoncée par voie de presse, par les soins de la Métropole Européenne de Lille, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Nord, à savoir : La Voix du Nord du mercredi 25 mai 2022, du vendredi 10 juin 2022 et du samedi 18 juin 2022, et Nord Eclair du mercredi 25 mai 2022, du vendredi 10 juin 2022 et du samedi 18 juin 2022.

Les encarts publicitaires seront joints au rapport d'enquête publique en Annexe titre III.

- Un avis a également été publié sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille, quinze (15) jours avant le début de l'enquête publique et durant toute la période d'enquête.

- Les registres d'enquête publique, tels qu'ils ont été portés à la connaissance du public, à la mairie de Lille et à la Métropole Européenne de Lille ont été arrêtés et paraphés, par mes soins, les 18 et 25 mai 2022, avant l'ouverture de l'enquête publique.

- Le public pouvait consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête de la ville de Lille et de la Métropole Européenne de Lille (support papier), établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition aux sièges des deux (2) entités administratives, sus visées.

- Le public pouvait également adresser ses observations et propositions par voie postale au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille (voir plus haut).

- Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête (support papier) étaient consultables sur le site internet (registre dématérialisé) de la Métropole Européenne de Lille (voir plus haut).

- clôture de l'enquête publique :

L'enquête publique a été clôturée le lundi 11 juillet 2022 à 17h00, conformément à votre arrêté d'organisation n°22-A-0179 du 23 mai 2022.

Les registres d'enquête m'ont été remis le soir même pour celui déposé au siège de la MEL, le 11 juillet 2022, et également le même jour pour celui de la mairie de Lille, aux fins d'analyse, de rapport et de conclusions.

- bilan comptable des observations du public :

Le public a pu s'exprimer :

- oralement auprès de moi, lors d'une permanence,

- par écrit sur les deux registres d'enquête papier, mis en place à cet effet dans les lieux des permanences (siège de la MEL et mairie de Lille),
- par courrier adressé par voie postale au siège de la MEL
- par voie électronique sur l'adresse mail réservée à l'enquête ou sur l'e-registre mis à disposition du public/ registre dématérialisé (voir plus haut).

L'ensemble de la participation du public **s'élève à 135 contributions.**

Celles-ci sont reportées d'une part, sous la forme d'un tableau de traitement EXCEL, et d'autre part, sous la forme d'un listing WORD des différentes contributions reçues chronologiquement.

Ces deux fichiers EXCEL et WORD se trouvent en pièces jointes au présent Procès-verbal de synthèse.

- analyse statistique :

La contribution du public durant l'enquête publique s'élève donc à (135) contributions, représentent intégralement dans les deux fichiers EXCEL et WORD, sus visés.

La majorité des contributions provient du registre numérique (125), par e-mail (7) et des deux registres « papier » (3).

La voie postale n'a pas été utilisée.

Toutefois, le dossier d'enquête publique, mis en ligne, pendant la durée de l'enquête publique a fait l'objet de **(1337) visites, pour (673) visiteurs.**

Sur les (135) contributions exprimées durant l'enquête publique, (48) sont favorables avec ou sans réserve, (85) sont défavorables au projet de la ZAC Saint Sauveur, et (2) dont l'orientation est non définie ou mal exprimée.

Ce classement, forcément subjectif, traduit une forte inquiétude de la part du public à ce projet de ZAC Saint Sauveur, voire une forme de rejet purement et simplement **(85) avis défavorables sur (135) contributions.**

- analyse qualitative :

Les **(85) contributions émises** par le public portent principalement **sur 8 thèmes récurrents et par ordre décroissant**, il s'agit :

1. de ne pas construire une piscine olympique et une fosse de plongée, équipement de prestige ne servant qu'à une élite de sportifs, inutiles pour la ville de Lille, avec des risques de pollution des eaux souterraines, de gaspillage de l'eau en période de pénurie, trop coûteux, et privilégier la rénovation ou la reconstruction de la piscine Max Dormoy : (55) observations.

2. d'une forte demande à voir se réaliser un grand espace vert sur la quasi-totalité de la friche, pour lutter contre les effets du réchauffement climatique et protéger/développer la biodiversité : (52) observations.

3. du refus pur et simple du projet de la ZAC Saint Sauveur, avec ou sans autre proposition : (27) observations.

4. de la problématique protection de la ressource en eau, et de la pollution des sols : (15) observations

5. du rejet de la « bétonisation » de la friche Saint Sauveur : (14) observations

6. du risque de la pollution de l'air : (7) observations

7. de proposition pas définie : (2) observations

8. de l'absence d'archéologie préventive : (1) observation

### **Conclusions provisoires du commissaire enquêteur :**

***Cette consultation du public, compte tenu des enjeux du projet de la ZAC Saint Sauveur et des possibilités d'expression offertes (voir plus haut), devait lui permettre de participer au processus de décision administrative.***

***Il est à constater qu'il n'y a eu (135) contributions seulement, qui se sont prononcées à ce jour, sur la présente demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau.***

***L'on peut considérer que la participation du public (135) contributions à l'enquête n'est pas importante, au vu de la population Lilloise intramuros (234 475 habitants source INSEE 2019), et n'a pas suscité l'intérêt attendu, bien que la Métropole Européenne de Lille et la ville de Lille n'aient pas ménagé les initiatives pour que l'information soit relayée auprès de lui.***

***Il est à noter toutefois que le dossier d'enquête publique et le registre dématérialisés ont fait l'objet de (1337) visites sur internet pour (673) visiteurs.***

***Sur les 8 thèmes principaux abordés par le public (voir plus haut) la majorité d'entre eux est axée sur l'environnement, l'atteinte à la biodiversité, le réchauffement climatique, la lutte contre la « bétonisation », la prise en compte de la qualité de l'air et du bruit, la protection de la ressource en eau, la pollution des eaux souterraines et des sols, l'arrivée de véhicules automobiles supplémentaires, et surtout du manque d'espaces verts.***

***L'inquiétude du public est suffisamment forte au regard du nombre de mètre carré par habitant à Lille (moins de 15 m<sup>2</sup>) par rapport aux villes françaises équivalentes (plus de 40 m<sup>2</sup>), et justifiant du manque criant d'espaces verts dans Lille intramuros.***

***L'utilité de la piscine olympique est particulièrement contestée par une grande majorité de contributeurs (1<sup>er</sup> thème récurrent du public), pour son gaspillage de l'eau, pour son coût exorbitant, par rapport à une rénovation ou à une reconstruction de la piscine Max Dormoy, installation sportive de prestige inutile, pour une minorité de sportifs aguerris. Sa situation, sur le Belvédère, lieu surélevé, mériterait d'être protégé en raison de la présence d'arbres, de végétations et d'une biodiversité animale.***

***Ne faudrait-il pas mieux conserver la piscine Max Dormoy avec ses activités sur la Deûle, et créer plus d'espaces verts à la place d'une piscine neuve ?***

***A ce titre, ne serait-il pas intéressant de réaliser une évaluation de la rénovation de la piscine Max Dormoy, et de la comparer au coût de la construction de la piscine olympique prévue ? Néanmoins, à ce stade des études dudit projet***

***, il sera difficile d'en évaluer les montants exacts compte tenu de la complexité des ouvrages et des travaux à réaliser.***

\*\*\*\*\*

***L'Association PARC représentant 11 associations engagée dans la défense de l'environnement, et l'Association Europe Ecologie (voir contributions n°115 et 130) ont confirmées, elles aussi, leur opposition au projet Saint Sauveur en présentant chacune un certain nombre de revendications qu'il vous appartiendra d'y répondre.***

***A ce titre, elles s'étonnent du manque d'informations de la MEL dans le dossier d'enquête publique, sur la problématique sécheresse et réchauffement climatique.***

***Elles s'inquiètent sur les chiffres annoncés de la consommation d'eau de la future piscine, en période de pénurie d'eau. Il est évoqué 67.524.000 litres/an et 550 000 visiteurs, soit un ratio de 122 litres/an/visiteur, ce qui serait bien plus qu'à Max Dormoy. En conséquence, cela entraînerait un volume d'eaux usées très important, dont son évaluation n'a pas été prise en compte, ainsi que pour les eaux pluviales.***

***Par ailleurs, elles s'étonnent du manque d'analyses réalisées par des laboratoires accrédités sur la portée des pollutions du sol, leurs évolutions dans le temps, le risque de transfert vers les nappes souterraines lors des travaux de creusement des pieux et de la fosse de plongée sous-marine.***

***La construction prévue des 2000-2400 logements, se réalisera dans des zones polluées présentant un risque sanitaire élevé par inhalation et ingestion pour ses résidents.***

***Elles ont posé également beaucoup de questions sur la qualité de l'air fortement dégradé en cet endroit du fait de la proximité de la future piscine à des voies routières à grande circulation, et du risque sanitaire amplifié par inhalation de l'air, durant les efforts physiques des nageurs.***

***Également, elles considèrent qu'il n'y avait pas eu d'études archéologiques préventives, de fouilles et de sondages des sols, du fait de la présence dans les lieux des anciennes fortifications de Lille, que le projet Saint Sauveur est incompatible avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Artois Picardie et que tous les impacts sur la consommation en eau n'ont pas été évalués***

\*\*\*\*\*

***Par contre, il faut signaler que (48) contributions sont réellement favorables à la réalisation de ce projet et ont montré l'impatience d'une partie du public à voir se réaliser l'aménagement prévu de la friche Saint Sauveur, considérant en outre pour certains contributeurs, qu'elle se dégrade physiquement, de jour en jour, et devenant au fur et à mesure des années qui passent, un véritable lieu qui pose des problèmes en matière de sécurité publique, de décharges et d'occupations illicites.***

***A signaler également l'avis favorable à la construction de logements sociaux de la Confédération Nationale du Logement (contribution n°131).***

Je reste à votre disposition pour vous rencontrer, dans le délai prescrit de huit jours, conformément à la réglementation en vigueur.

Je tiens à remercier Monsieur Stanislas DENDIEVEL, adjoint au maire de la ville de Lille, à et son personnel, pour leur accueil et la mise à disposition d'un local de réception du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, ainsi que Mesdames Isabelle PILON Directrice adjointe, Dorothee LAPORTE cheffe de projet, Céline LIEBE conseillère juridique et Laurence LEMAI gestionnaire de procédure, à la Métropole Européenne de Lille, pour leur disponibilité et leur connaissance parfaite du dossier concerné.

Fait à WICRES le 12 juillet 2022

Dominique BOIDIN  
Dominique Boidin  
Commissaire-Enquêteur

Commissaire enquêteur

PJ : Deux fichiers EXCEL et WORD reprenant l'intégralité des contributions du public intervenues lors de ladite enquête publique loi sur l'eau.

